

APiCy

Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex

Élections municipales mars 2020

27 propositions pour la mise en œuvre d'une politique favorable aux déplacements à pied et à vélo dans le Pays de Gex

Aménagements

1. Mettre en place en ville des zones piétonnes, des zones de rencontre et des zones 30 afin de favoriser un environnement apaisé, propice aux déplacements à pied et à vélo
2. Appliquer systématiquement la loi obligeant à mettre en place des aménagements cyclables lors de chaque création ou rénovation de voirie¹
3. Mettre tous les sens uniques limités à 30 km/h en double sens cyclable, conformément à la loi²
4. Aménager des sas cyclables aux feux de circulation³
5. Aménager des cédez-le-passage cycliste au feu rouge⁴
6. Réaliser en collaboration avec la CAPG, le département, les services techniques des autres communes et les associations un référentiel technique pour les aménagements cyclables et piétons. Le document peut s'inspirer du guide de l'association Paris en Selle⁵ ou du guide du Grand Lyon⁶. Le but est que le territoire soit équipé d'aménagements homogènes, lisibles et sûrs
7. Établir un plan pour la mise en place de pistes cyclables continues et pour la mise aux normes de tous les trottoirs et traversées piétonnes, en coordination avec les associations. Ce plan doit travailler à la résorption des coupures cyclables
8. Mettre en place une commission des mobilités actives réunissant régulièrement les élus, techniciens, associations et citoyens pour discuter des travaux prévus et prendre en compte au mieux les besoins des piétons et des cyclistes
9. Mettre en place un programme d'entretien des aménagements cyclables et piétons, en particulier pour le déneigement et le nettoyage

Pour plus de détails, voir la série de fiches sur les aménagements cyclables et piétons réalisée par le Cerema⁷.

Stationnement

10. Installer des stationnements vélos sécurisés (arceaux) à proximité immédiate des arrêts de transport public et des entrées des commerces et services, des équipements publics, des écoles et lycées, et dans les 5 m avant les passages piétons. Pour les lieux où le stationnement dure plusieurs heures (écoles, transports publics), des stationnements couverts sont nécessaires

1 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=487622850355E585D402BE417445C436.tplgfr24s_2?idArticle=LEGIARTI000039784686&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=

2 http://voiriepour tous.cerema.fr/IMG/pdf/5_-Le_double_sens_cyclable_cle121cfa.pdf

3 https://fr.wikipedia.org/wiki/Sas_v%C3%A9lo

4 https://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%A9dez-le-passage_cycliste_au_feu

5 <https://parisenselle.fr/guide-amenagements-cyclables-paris-en-selle/>

6 https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/voirie/20190621_guide-amenagement-cyclable.pdf

7 <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general?keyword=v%C3%A9lo>

11. Prévoir dans le règlement du PLU un nombre minimum de places de stationnement vélo dans les immeubles d'habitation et de bureaux, les écoles, collèges et lycée et tous lieux accueillant du public, facilement accessibles, et équipées de dispositifs permettant d'attacher le cadre et une roue

L'objectif est qu'il soit toujours plus simple d'accéder à son vélo qu'à sa voiture.

Communication, formation, incitation

12. Faire la promotion des déplacements à pied et à vélo dans les communications municipales (bulletin, site internet, etc...)
13. Établir des formations dans les écoles pour que les enfants apprennent à se déplacer à pied et à vélo en toute autonomie
14. Organiser des Pédibus pour les écoles
15. Mettre en place un balisage pour les déplacements à pied ou à vélo, et une carte des aménagements et des itinéraires pour piétons et vélos
16. Faire respecter les trottoirs et les aménagements cyclables, et verbaliser systématiquement le stationnement illégal. Sensibiliser la police municipale à cette problématique
17. Mettre des vélos de service et des vélos-cargos à la disposition des administrations et des élus, au même titre (ou à la place quand c'est possible) des voitures de service ou fourgonnettes
18. Instaurer une indemnité de remboursement des trajets à vélo, au même titre que l'indemnité de remboursement des déplacements en voiture ou transport public⁸
19. Inciter les élus et fonctionnaires, notamment la police municipale, à utiliser la marche et le vélo dans leurs déplacements professionnels
20. Mettre en place au niveau de la CAPG une subvention pour l'achat de vélos électrique ou de vélos-cargos, conditionné aux revenus du ménage

Coordination et financement

21. Mettre un adjoint à la mobilité douce (si possible un utilisateur régulier du vélo) dans l'équipe municipale
22. Intervenir auprès de la CAPG pour qu'un ambitieux plan vélo soit mis en place à l'échelle du territoire, avec un schéma d'aménagement global ambitieux et un fonds de soutien pour les réalisations des communes, conditionné à des règles de qualité des aménagements (par exemple conformité au document demandé au point 6)
23. Agir auprès du département pour que soient mis en place des aménagements piétons et cyclables sur les axes départementaux, en particulier au niveau des points noirs
24. Fixer des objectifs en termes de part modale des déplacements à vélo, et mesurer l'évolution de cette part modale en effectuant des comptages réguliers
25. Se coordonner avec les cantons de Genève et de Vaud pour assurer la continuité des aménagements cyclables de part et d'autre de la frontière
26. Trouver des cofinancements pour ces aménagements auprès du département, de la région, de l'État ou de l'Europe
27. Profiter des expériences d'autres communes et se former à ces problématiques en adhérant par exemple au club des villes et territoires cyclables⁹

Contact : APiCy, association des piétons et cyclistes du Pays de Gex
www.apicy.fr info@apicy.fr

⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Indemnit%C3%A9_kilom%C3%A9trique_v%C3%A9lo

⁹ <http://www.villes-cyclables.org/>